



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04

mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 29 JUILLET 2026
PORTANT REGLEMENTATION du
STATIONNEMENT, de la CIRCULATION et de
PERMISSION DE VOIRIE
Quart Sud de la Place Henri IV et Rue Clément Vigna

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route ;
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux d'inspection télévisée d'un réseau d'eau pluviale par l'entreprise EURL Jean GESSET et Fils – 14 rue Marcel Paul – 18100 VIERZON ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique, rue Clément Vigna,
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune d'Henrichemont donne permission de voirie à l'entreprise EURL Jean GESSET et Fils – 14 rue Marcel Paul – 18100 VIERZON afin d'effectuer des travaux d'inspection télévisée d'un réseau d'eau pluviale, Quart Sud de la Place Henri IV et Rue Clément Vigna 18250 HENRICHEMONT, le jeudi 30 juillet 2026 de 7h à 17h ;

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit le jeudi 30 juillet 2026, de 7h à 17h, Quart Sud de la Place Henri IV et rue Clément Vigna ;

Article 3^{ème} : La circulation se fera par alternat manuel ;

Article 4^{ème} : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la commune.

Article 5^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Publié sur le site internet de la commune le 29.07.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260729-2026-98-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

